

Certificat

Emissions dans l'air intérieur : mesures des COV.

Pour le produit :
MIPLAFIX 300 CONFORT

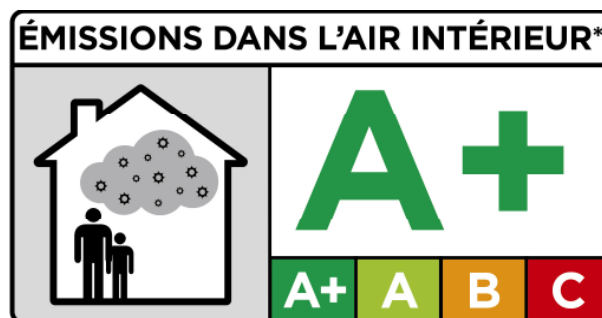
Fabriqué par :
BOSTIK
D319 – COUBERT
77257 BRIE COMPTE ROBERT cedex

Date du contrôle : **25.08.2011**

Un échantillon du produit ci-dessus référencé a été contrôlé d'après les normes internationales en vigueur EN ISO 16000-3/6 (prélèvement), EN ISO 16000-9 (Technique de mise en chambre), EN ISO 16000-11 (préparation de l'échantillon) selon **le scénario mur**.

Les essais ont été réalisés d'après l'arrêté du 19 avril 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis en ce qui concerne leurs caractéristiques d'émission en substances volatiles polluantes et l'arrêté du 30 avril 2009 relatif aux conditions de mise sur le marché des produits de construction et de décoration contenant des substances cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques pour la reproduction de catégorie 1 ou 2.

Les résultats de l'essai attribuent au produit testé le critère : **A+**



Jean-François Campens
Gérant

Christopher Teichmann
Ingénieur chargé de l'essai